



La Tremblade, le 16 septembre 1993

**Station de la Tremblade**

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade

Tél. 46.36.18.41

Fax 46.36.18.47

Télex 632 160 F

Monsieur le Préfet  
de la Charente-Maritime  
Direction de la Réglementation  
17 000 LA ROCHELLE

099/93/DEL/LT/DM/FR/

**OBJET :** Avis sur le dossier présenté au Conseil Départemental d'Hygiène le 1er Juillet 1993 et concernant la Société X. à Marennes

Comme suite à la visite le 16 septembre 1993 des locaux de l'entreprise de fabrication de peintures X. à Marennes nous émettons les avis et remarques suivants :

- Toutes précautions nous paraissent avoir été prises pour éviter les écoulements de produits en cas d'accident puisque tous les bâtiments de fabrication et de stockage sont en rétention ainsi que les aires de manoeuvre et de livraison des transporteurs (vanne de fermeture des écoulements pluviaux). Ainsi rien ne devrait pouvoir s'échapper vers le canal Charente-Seudre contigu.
- Tout ce qui concernait la fabrication et le stockage de la résine polyester (produits éminemment polluants) a été supprimé, cette fabrication étant abandonnée nous a-t-il été dit.
- La seule réserve concerne le stockage extérieur de solvants à l'arrière (Nord) des bâtiments de l'usine A. Cette zone devra être mise en rétention dès que la situation de l'entreprise le permettra.

Nous émettons donc un avis favorable sur ce dossier.

Le Chef de laboratoire  
Environnement Littoral  
D. MASSON

**COPIES ;**

Dossier

Chrono

IFREMER/DEL/LA ROCHELLE

IFREMER/Service Aménagement/BREST